

DÉTAILS ET RÈGLEMENTS DE LA LOTO FONDATION 2022

Admissibilité

1. La vente des billets se fera à compter du 2 décembre 2021.
2. Pour participer au concours, il faut être âgé de 18 ans et plus et résider au Québec.

Mode de participation

3. Chaque participant à la LOTO FONDATION 2022 de la Fondation Sainte-Croix/Heriot doit compléter un coupon de participation et choisir une option de paiement selon le choix proposé. Le participant est la personne dont le nom apparaît sur le coupon de participation du billet de tirage. Le cas échéant, c'est à cette personne que sera remis le prix.
4. Chaque coupon de participation doit contenir le nom d'un seul participant.
5. À compter du 2 décembre 2021, 0 h 00, les coupons de participation seront disponibles aux bureaux de la Fondation, local 2436 du Pavillon d'Youville Desjardins.
6. 1 250 billets seront mis en vente, numérotés de 001 à 1 250.
7. Les billets peuvent être payés selon les modalités suivantes : chèque, carte de crédit, argent comptant ou prélèvements à la source.
 - a. Chèque : 1 chèque daté payable avant le 15 janvier 2022 ou 3 chèques de 50 \$ datés du 1^{er} janvier 2022, 1^{er} février 2022 et le dernier du 1^{er} mars 2022 ou 8 chèques de 18,75 \$ de janvier à août 2022 au nom de la Fondation Sainte-Croix/Heriot.
 - b. Carte de crédit : un seul versement de 150 \$ ou 8 versements de 18,75 \$ de février à septembre 2022.
 - c. Déduction à la source : 5 \$ par semaine débutant en février 2022 et se terminant en septembre 2022.
8. Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours de la date à laquelle la Fondation Sainte-Croix/Heriot recevra le chèque de l'institution bancaire. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet devient non-éligible à tous les tirages.
9. Le participant doit défrayer la totalité du coût du billet de LOTO FONDATION advenant l'une des situations suivantes : départ, congé, congé sans solde, maladie, retraite, ainsi que toute autre situation non prévue qui mettrait fin à son lien d'emploi avec le CIUSSS MCQ - MRC de Drummond.
10. Il n'y a pas de limite au nombre de billets qu'une personne peut acheter.

Description des prix

La valeur totale des prix est de 56 000 \$

11. Les dates seront précisées pour chaque prix.

- 1 chèque de 20 000 \$
- 2 chèques de 5 000 \$
- 8 chèques de 1 500 \$
- 7 chèques de 1 000 \$
- 14 chèques de 500 \$

Voir les tableaux des pages suivantes.

DATE ET HEURE DU TIRAGE	DESCRIPTION DU PRIX	ENDROIT DU TIRAGE	DATE ET HEURE ULTIME POUR RÉCLAMER LES PRIX
13 avril 2022 10 h 15	Tirage 1 – Chèque de 5 000 \$ Tirage 2 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 3 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 4 – Chèque de 500 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570, rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	13 avril 2023 10 h 15
11 mai 2022 10 h 15	Tirage 5 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 6 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 7 – Chèque de 500 \$ Tirage 8 – Chèque de 500 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570, rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	11 mai 2023 10 h 15

8 juin 2022 10 h 15	Tirage 9 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 10 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 11 – Chèque de 500 \$ Tirage 12 – Chèque de 500 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570, rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	8 juin 2023 10 h 15
13 juillet 2022 10 h 15	Tirage 13 – Chèque de 5 000 \$ Tirage 14 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 15 – Chèque de 500 \$ Tirage 16 – Chèque de 500 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570, rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	13 juillet 2023 10 h 15
10 août 2022 10 h 15	Tirage 17 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 18 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 19 – Chèque de 500 \$ Tirage 20 – Chèque de 500 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570, rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	10 août 2023 10 h 15
14 septembre 2022 10 h 15	Tirage 21 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 22 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 23 – Chèque de 500 \$ Tirage 24 – Chèque de 500 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570, rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	14 septembre 2023 10 h 15

<p>12 octobre 2022 10 h 15</p>	<p>Tirage 25 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 26 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 27 – Chèque de 500 \$ Tirage 28 – Chèque de 500 \$</p>	<p>Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570, rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1</p>	<p>12 octobre 2023 10 h 15</p>
<p>9 novembre 2022 10 h 15</p>	<p>Tirage 29 – Chèque de 20 000 \$ Tirage 30 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 31 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 32 – Chèque de 500 \$</p>	<p>Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570, rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1</p>	<p>9 novembre 2023 10 h 15</p>

12. Les prix doivent être réclamés aux bureaux de la Fondation Sainte-Croix/Heriot, local 2436, 570, rue Heriot, Drummondville (Québec) J2B 1C1.
13. Les gagnants de LOTO FONDATION consentent à ce que leur nom, leur photographie, image, voix, déclaration relative au prix et lieu de travail soient utilisés à des fins publicitaires, d'information ou de communication, sans autre contrepartie financière.
14. Chaque billet, au nombre de 1 250, donne le droit de gagner plus d'une fois, les billets gagnants seront remis dans la boîte pour les autres tirages.
Par contre, un seul et même billet ne peut gagner qu'une seule fois dans un même mois.
15. Les billets non vendus à la date du 1^{er} tirage seront en vente jusqu'au 8 novembre 2022 23 h 59 au coût de 150 \$.

Conditions générales

16. Selon les politiques de l'Agence du revenu du Canada, aucune partie du coût du billet de loterie ne constitue un don. Par conséquent, la Fondation Sainte-Croix/Heriot ne peut émettre de reçu pour déduction fiscale pour la vente d'un billet de tirage de LOTO FONDATION.
17. Tout conflit sera soumis au conseil d'administration qui demandera, si nécessaire, un avis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux afin de prendre une décision.
18. Les profits de LOTO FONDATION 2022 serviront au projet majeur de modernisation des installations de santé.
19. Pour obtenir des billets ou des renseignements, vous pouvez communiquer avec Magalie Perreault au 819-478-6467 poste 8.
20. En participant ou en tentant de participer à la présente loterie, toute personne dégage de toute responsabilité le CIUSSS MCQ et la Fondation Sainte-Croix/Heriot et ses représentants, leur agence de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de toute responsabilité et de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation à la loterie.
21. Le participant à LOTO FONDATION 2022 de la Fondation Sainte-Croix/Heriot reconnaît avoir pris connaissance des règlements, en comprend les modalités et confirme son admissibilité.